



La charte du GPCE

1 Origine du Groupe Professionnel "Centraliens de l'Energie"

Depuis plusieurs années, des initiatives de réflexions, menées par les différentes Associations des ingénieurs des Ecoles Centrale, sur les différents thèmes liés à l'énergie ont été prolongées et consolidées par la création d'un Intergroupe Professionnel des "Centraliens de l'Energie" (GPCE), au sein de l'Union des Associations de Centraliens (UAC).

2 Les objectifs du GPCE

Les objectifs de l'intergroupe des "Centraliens de l'Energie" sont les suivants :

- acquérir une connaissance objective et commune de la problématique de l'avenir énergétique français, européen et mondial, sous l'angle économique et environnemental,
- en informer les Centraliens, les élèves ingénieurs, voire d'autres acteurs de la société, ...
- proposer des formations sur des thèmes d'avenir liés à l'énergie (Ecoles Centrales, Universités, Recherche...)
- établir des collaborations avec des partenaires (autres Ecoles, universités, experts, associations, organismes gouvernementaux,...)
- développer une expertise reconnue pour faire à terme des recommandations ou propositions innovantes.

Le GPCE permettra entre autre de réaffirmer quelques principes :

- le danger que représentent les rejets de gaz à effet de serre,
- la finitude des ressources énergétiques traditionnelles

Ces principes pourront être complétés au travers des travaux menés par l'intergroupe Professionnel.

3 L'organisation du GPCE

3.1 Les sous-groupes de travail

Différents sous-groupes de travail ont été définis :

- fossiles,
- nucléaire,
- renouvelables,
- vecteurs et stockage d'énergie,
- habitat, architecture,
- transports,
- industrie, agriculture
- gestion économique et environnementale

Chaque sous-groupe est animé par un **coordonateur**, dont le double rôle est:

- d'une part, d'organiser ou faire organiser des réunions d'information selon le thème qui le concerne.
- d'autre part, de mener à bien les études et actions que l'intergroupe se propose d'engager pour atteindre ses objectifs (cf. Les objectifs du GPCE).

L'appartenance à un sous-groupe ou à un autre n'empêche en aucune mesure d'avoir une large vision du travail des autres, le thème énergie étant particulièrement propice aux analyses transversales.

Les travaux de ces sous-groupes seront consolidés, synthétisés dans la partie réservée du site (cf Le site internet du GPCE) et mis en cohérence de manière à apporter une vision globale et unifiée. Dans un second temps, ces éléments pourront être diffusés plus largement (grand public notamment).

3.2 Le Bureau

Le Bureau est constitué des acteurs chargés de la gestion du GPCE.

Le Bureau assure les missions suivantes :

- piloter le GPCE et ses différents sous-groupes,
- définir le budget annuel du GPCE et gérer la trésorerie associée,
- maintenir le site internet du GPCE,
- gérer la communication avec les Associations d'ingénieurs et les administrations des Ecoles Centrale, et plus généralement les relations avec toutes les associations ou entités externes au GPCE.

Le Bureau se réunit régulièrement.



3.3 Le Comité Exécutif (COMEX)

Le COMEX est constitué:

- des coordinateurs de chaque sous-groupe,
- des membres du bureau,
- d'un petit nombre de spécialistes.

Cette instance se réunit trimestriellement et a pour objectifs :

- de suivre l'avancement des travaux de chaque sous-groupe,
- de s'assurer de leur cohérence globale,
- de gérer les différents événements organisés ou suivis par le GPCE (choix des conférences notamment et des dates, parmi celles proposées par les sous-groupes, actions de communication particulières, participations extérieures,...).

4 Les membres du GPCE

On distingue plusieurs types de membres :

- les membres des Associations d'ingénieurs des Ecoles Centrales.
- les élèves-ingénieurs des Ecoles Centrales,
- les élèves ou ingénieurs d'autres Ecoles d'ingénieurs, ou venant d'autres formations (université par exemple).

Tous ces membres peuvent participer aux différentes manifestations organisées par le GPCE (conférences notamment).

4.1 Modalités de participation au GPCE

4.1.1 Cas des membres des Associations Centraliennes d'ingénieurs

Les membres du GPCE issus d'une des Ecoles Centrale doivent obligatoirement être membres de leur Association d'Ingénieurs, c'est-à-dire être à jour de leur cotisation.

4.1.2 Cas des membres extérieurs aux Associations Centraliennes d'ingénieurs

Les membres extérieurs doivent s'acquitter d'un montant fixe à chaque conférence à laquelle ils assistent.



4.2 Les différents types de membres du GPCE

4.2.1 Les « auditeurs »

Il s'agit de membres qui assistent aux conférences organisées par le GPCE.

4.2.2 Les « actifs »

Sont considérés comme « actifs » les membres qui participent aux sous-groupes de travail. Il leur est nécessaire de renseigner au préalable la fiche de positionnement qui est en ligne sur le site internet du GPCE.

Les membres actifs sont les seuls à avoir accès à la partie réservée du site interne GPCE (cf. Le site internet du GPCE).

5 Le site internet du GPCE

Le site internet est accessible par l'ensemble des membres, « auditeurs » et « actifs ».

Le GPCE met en outre à disposition de ses membres « actifs » un certain nombre d'outils (en particulier un forum dans un espace « réservé » du site internet www.centrale-energie.fr,) permettant d'optimiser le travail individuel et collectif.

6 La charte graphique

Tous les textes rédigés dans le cadre des travaux du GPCE sont sous format Word. Police Verdana. Taille 12.

Tous les graphiques sont rédigés sur Excel.

Tous les fichiers électroniques respectent la norme de nommage suivante : AAMMJJ_GPCE_Nom du document

Tout document porte le nom de son auteur, la date de création et celle(s) de modification(s) , ainsi que l'origine de la source utilisée (nature et date).

Les documents portent le logo du GPCE.

Chaque document diffusé sous quelle que forme que ce soit porte le copyright du GPCE (© GPCE_Année)